
JOURNAL DE MONACO

Bulletin Officiel de la Principauté

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE VENDREDI

1^{er} JOM de l'année

JOURNAL DE MONACO

Bulletin Officiel de la Principauté

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARRAISANT LE VENDREDI

ABONNEMENTS: UN AN
MONACO — FRANCE ET COMMUNAUTÉ: 40,00 F
ÉTRANGER: 50,00

Annexe de la « Propriété Industrielle » seule 20,00 F
Changement d'adresse: 0,50 F
Les Abonnements partent du 1^{er} janvier de chaque année

INSERTIONS LÉGALES: 6,00 F la ligne

DIRECTION — RÉDACTION
ADMINISTRATION
HOTEL DU GOUVERNEMENT

Téléphone 30-19-21

Compte Chèque Postal: 301947 — Marseille

SOMMAIRE

MAISON SOUVERAINE

Messages de félicitations et de vœux reçus par S.A.S. le Prince à l'occasion de la nouvelle année (p. 1).

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL

Arrêté Ministériel n° 74-542 du 23 décembre 1974 portant modification du taux de remise aux débiteurs de tabacs (p. 2).

AVIS ET COMMUNIQUÉS

MINISTÈRE D'ÉTAT

Direction des Relations Extérieures

Légation de Monaco en Suisse (p. 2).

Direction de la Fonction publique

Avis de vacance d'emploi relatif à un poste de surveillant de chantier contractuel au Service des Travaux publics (p. 3).

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR

Direction de l'Action sanitaire et sociale

Tableau de l'Ordre des Médecins (p. 3).

Liste des médecins spécialistes qualifiés (p. 4).

Liste des médecins compétents qualifiés (p. 4).

Liste des médecins compétents exclusifs qualifiés (p. 4).

Personnel Médical et assimilé du Centre Hospitalier Princesse Grace (p. 4).

Inscriptions au Tableau annexe de l'Ordre des Médecins (p. 5).

Tableau du Collège des Chirurgiens-Dentistes (p. 5).

Tableau du Collège des Pharmaciens (p. 6).

Professions para-médicales (p. 7).

Personnes assimilées, à titre personnel et exceptionnel, vis-à-vis de la Sécurité Sociale, à des auxiliaires médicaux (p. 8).

Professions s'exerçant sur le corps humain (p. 8).

Tableau des gardes des infirmières pour le 1^{er} trimestre 1975 (p. 8).

Direction de l'Éducation Nationale

Liste des Professeurs libres agréés par le Gouvernement Princier (p. 9).

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS ET DES AFFAIRES SOCIALES

Direction du Travail et des Affaires sociales

Circulaire n° 74-119 du 20 décembre 1974 relative à la situation générale du marché du travail au 1^{er} décembre 1974 (p. 9).

INFORMATIONS (p. 9 à 11).

INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES (p. 11 à 15).

MAISON SOUVERAINE

Messages de félicitations et de vœux reçus par S.A.S. le Prince à l'occasion de la nouvelle année.

— de S. E. M. le Président de la République française :

« A l'occasion de la nouvelle année il m'est agréable d'adresser à Votre Altesse Sérénissime mes vœux et souhaits chaleureux pour Son bonheur personnel,

« celui de Son Altesse Sérénissime la Princesse de Monaco et de la Famille Princière.

« J'y joins mes vœux les meilleurs pour l'heureux avenir et la prospérité de la Principauté de Monaco.

« Je remercie Votre Altesse Sérénissime et Son Altesse Sérénissime la Princesse de Monaco des souhaits si aimables qu'Elles m'ont exprimés ainsi qu'à Madame Giscard d'Estaing et à ma famille au seuil du nouvel an.

VALÉRY GISCARD D'ESTAING. »

— de S. M. le Roi des Belges :

« Je remercie vivement Vos Altesses Sérénissimes au nom de la Reine comme au mien, de Leurs aimables vœux.

« Nous en formons à notre tour en cette veille de Noël très cordiaux pour Leur bonheur personnel, celui de Leur famille et de tous Leurs compatriotes.

BAUDOIN. »

— de S. A. R. le Grand-Duc de Luxembourg :

« A l'approche de la nouvelle année, j'ai à cœur de Vous adresser les souhaits les plus chaleureux que je forme pour Votre bonheur personnel et pour celui de Votre famille en y joignant mes vœux ardents pour la prospérité et le bien-être du peuple monégasque.

JEAN Grand, Duc de Luxembourg. »

— de S. A. S. le Prince Régnant du Liechtenstein :

« Je tiens à Vous exprimer les vœux les plus sincères que Gina et moi formons pour le bonheur continu de Vous-même, la Princesse Grace et toute la famille Princière, ainsi que pour le peuple de Monaco en cette saison de Noël et pour le nouvel an.

« Avec mes sentiments de haute considération et de vive amitié.

FRANZ JOSEF. »

— de S. M. l'Empereur du Japon :

« At the beginning of the new year I have much pleasure in sending to Your Serene Highness my warm greetings and sincere good wishes.

HIROHITO. »

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL

Arrêté Ministériel n° 74-542 du 23 décembre 1974 portant modification du taux de remise aux débiteurs de tabacs.

Nous, Ministre d'État de la Principauté,

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 3039 du 19 août 1963 rendant exécutoire la Convention de voisinage franco-monégasque signée à Paris le 18 mai 1963;

Vu l'article 19, Titre III, de cette Convention;

Vu l'Arrêté Ministériel n° 70-435 du 31 décembre 1970;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 20 décembre 1974;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

L'article 2 de l'Arrêté Ministériel n° 70-435 du 31 décembre 1970 est abrogé.

ART. 2.

Il est alloué aux débiteurs de tabacs une remise de 7,75 % des prix de vente aux consommateurs pour toutes les variétés de tabacs à fumer, à mâcher et à priser.

ART. 3.

Les dispositions du présent Arrêté prennent effet au 1^{er} janvier 1975.

ART. 4.

M. le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Économie est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-trois décembre mil neuf cent soixante-quatorze.

Le Ministre d'État :

A. SAINT-MLEUX.

AVIS ET COMMUNIQUÉS

MINISTÈRE D'ÉTAT

Direction des Relations Extérieures

Légation de Monaco en Suisse.

S. E. M. Jacques Roux, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de S.A.S. le Prince en Suisse, a remis à M. le Président de la Confédération Suisse ses Lettres de créance le 17 décembre 1974.

Direction de la Fonction publique

Avis de vacance d'emploi relatif à un poste de surveillant de chantier contractuel au Service des Travaux publics.

La Direction de la Fonction publique fait connaître qu'un poste de surveillant de chantier contractuel est vacant au Service des Travaux publics pour une période de deux ans.

Les candidats à cette fonction devront remplir les conditions suivantes :

— être âgés de 40 ans au moins à la date de la publication du présent avis;

— posséder une solide expérience professionnelle et des références en matière d'ouvrages d'art routiers en béton armé et précontraint.

Les candidatures devront parvenir à la Direction de la Fonction publique (Monaco-Ville) dans les huit jours de la publication du présent avis au « Journal de Monaco », accompagnées de pièces d'état-civil et des titres ou références présentés.

Conformément à la législation en vigueur, la priorité d'emploi sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR

Direction de l'Action Sanitaire et Sociale

Tableau de l'Ordre des Médecins (au 1^{er} janvier 1975)

<i>Nom et Prénom</i>	<i>Adresse</i>	<i>Date d'autorisation d'exercer</i>
7. MERCIER Robert	4, rue Princesse Marie de Lorraine	23. 3.1927
9. GRASSET Jacques	20, boulevard des Moulins	11. 2.1931
10. MAURIN Eric	15, boulevard du Jardin Exotique	3.12.1931
12. ALEXANDRE André	8, boulevard des Moulins	9. 4.1936
13. BERNASCONI Charles	17, boulevard de Belgique	10. 8.1937
14. CARTIER-GRASSET Jean	2, boulevard d'Italie	3. 9.1937
15. IMPERTI Adolphe	45, rue Grimaldi	9. 5.1939
16. CARECCHIO Edouard	24, boulevard des Moulins	5. 4.1940
17. COUPAYE Emile	2, avenue de la Costa	30. 6.1943
19. ORECCHIA Louis	39, avenue Princesse Grace	28.10.1944
20. FUSINA Fiorenzo	5, avenue Princesse Alice	30. 7.1947
21. LAMURAGLIA Pierre	9, avenue de Grande Bretagne	21.11.1947
23. SOLAMITO Jean	26, boulevard des Moulins	13. 5.1948
25. ROBERTS David	2, rue des Iris	7. 7.1950
26. PASQUIER Roger	15, boulevard Princesse Charlotte	29. 9.1950
27. FOGLIA Joseph	32, rue Grimaldi	11. 7.1952
29. FISSORE André	14, boulevard des Moulins	6. 9.1954
32. MARCHISIO Jean-Louis	41, boulevard des Moulins	19. 6.1956
33. LAMBERT DE CREMEUR Jacques	5, avenue Princesse Alice	20. 6.1956
34. CROVETTO Pierre	10, boulevard d'Italie	3. 1.1957
36. FISSORE Odette	14, boulevard des Moulins	8. 8.1958
37. PINATZIS Photius	20, boulevard Princesse Charlotte	3. 9.1959
38. PASTOR Jean-Joseph	Résidence Europa, place des Moulins	27. 7.1960
39. CHATELIN Charles-Louis	26, boulevard des Moulins	11. 8.1961
40. GRAMAGLIA Marcel	6, rue Col. Bellando de Castro	8. 4.1971
41. HARDEN Hubert	Le Continental, Place des Moulins	18. 5.1965
42. SCARLOT Robert	1, boulevard de Suisse	1. 6.1967
43. PASTORELLO Raphaël	32, boulevard des Moulins	19. 3.1968
44. BALLIVET Michel	12, boulevard de Suisse	24.10.1969
45. NICORINI Jean	20, boulevard Princesse Charlotte	27. 3.1970
46. CENAC Philippe	Park Palace, avenue de la Costa	31. 3.1970
47. RAVARINO Jean-Pierre	32, boulevard des Moulins	19.10.1970
48. MOUROU Jean-Claude	36, boulevard des Moulins	7.12.1970
49. CAMPORA Jean-Louis	2, boulevard d'Italie	16. 2.1971
50. CASAVECCHIA Eros	18, boulevard des Moulins	18. 4.1971
51. LAVAGNA Bernard	21, boulevard des Moulins	30. 6.1971
52. MOUROU Michel	27, boulevard des Moulins	3. 8.1973
53. IMPERTI Patrice	45, rue Grimaldi	5. 9.1973
54. TREMOLET DE VILLERS Yves	5, Avenue Saint-Michel	1. 8.1974
DONAT Maurice	Centre Hospitalier Princesse Grace	
WERTHEIMER-MARCHAL Alfred	Médecin-Conseil	

Liste des médecins spécialistes qualifiés

(au 1^{er} janvier 1975)

Liste établie en conformité des dispositions de l'Arrêté Ministériel n° 61-280 du 1^{er} septembre 1961 relatif à la qualification des médecins.

- | | |
|---|---|
| <p>— <i>Anesthésiologie-Réanimation</i> :
Docteurs Marcel GRAMAGLIA,
Robert SCARLOT.</p> <p>— <i>Cardiologie et médecine des affections vasculaires</i> :
Docteurs Jean-Joseph PASTOR,
Photius PINATZIS.</p> <p>— <i>Chirurgie</i> :
Docteurs Michel BALLIVET,
Edouard CARECCHIO,
Charles-Louis CHATELIN,
Maurice DONAT,
Louis ORECCHIA,
Yves TREMOULET DE VILLERS</p> <p>— <i>Dermato-vénérologie</i> :
Docteur Piorenzo FUSINA.</p> <p>— <i>Electro-radiologie</i> :
Docteurs André FISSORE,
Odette FISSORE,
Michel MOUROU
(option : radiodiagnostic)</p> | <p>— <i>Gynécologie-obstétrique</i> :
Docteurs Charles BERNASCONI,
Hubert HARDEN.</p> <p>— <i>Médecine des affections de l'appareil digestif</i> :
Docteur Roger PASQUIER.</p> <p>— <i>Médecine interne</i> :
Docteurs Jean-Louis CAMPORA,
Adolphe IMPERTI,
Jean SOLAMITO,
avec compétence dermatologique.</p> <p>— <i>Ophthalmologie</i> :
Docteurs Philippe CENAC,
Bernard LAVAGNA,</p> <p>— <i>Oto-rhino-laryngologie</i> :
Docteurs André ALEXANDRE,
Pierre CROVETTO</p> <p>— <i>Pédiatrie</i> :
Docteur Jean-Claude MOUROU</p> |
|---|---|

Liste des médecins compétents qualifiés

(au 1^{er} janvier 1975)

Liste établie en conformité des dispositions de l'Arrêté Ministériel n° 61-280 du 1^{er} septembre 1961 relatif à la qualification des médecins.

- *Pneumo-physiologie* :
Docteur Jean-Louis MARCHISIO.

Liste des médecins compétents exclusifs qualifiés

(au 1^{er} janvier 1975)

Liste établie en conformité des dispositions de l'Arrêté Ministériel n° 61-280 du 1^{er} septembre 1961 relatif à la qualification des médecins.

- *Endocrinologie*
Docteur Raphaël PASTORELLO.

Personnel Médical et assimilé du Centre Hospitalier Princesse Grace.

(au 1^{er} janvier 1975)

- | | |
|--|---|
| <p>— <i>Anesthésiologie-Réanimation</i> :
Docteurs Marcel GRAMAGLIA, chef de service,
Robert SCARLOT, médecin-adjoint.</p> <p>— <i>Cardiologie</i> :
Docteur Jean-Joseph PASTOR, chef de service.</p> <p>— <i>Centre de Transfusion sanguine</i> :
Docteur Jacques DEVANT, chef de service,
M^{me} Josiane CAMPANA, assistante en biologie.</p> <p>— <i>Chirurgie</i> :
Professeur Charles-Louis CHATELIN, chirurgien-chef,
Docteurs Michel BALLIVET, chirurgien,
Maurice DONAT, chirurgien,
Louis ORECCHIA, chirurgien.</p> | <p>— <i>Convalescents et Chroniques</i> :
Docteur Jean SOLAMITO, chef de service.</p> <p>— <i>Laboratoire d'analyses médicales</i> :
Docteur Claude BERNARD, chef de service,
Docteur Raymond MOISANT, médecin-adjoint.</p> <p>— <i>Maternité</i> :
— <i>Obstétrique et prématurés</i> :
Docteur N..., chef de service.</p> <p>— <i>Médecine Générale</i> :
Docteurs Adolphe IMPERTI, chef de service,
Jean-Louis CAMPORA, médecin-adjoint</p> <p>— <i>Ophthalmologie</i> :
Docteur Bernard LAVAGNA, chef de service.</p> |
|--|---|

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> — <i>Oto-Rhino-Laryngologie</i> :
Docteur Pierre CROVETTO, chef de service. — <i>Pneumo-Physiologie</i> :
Docteur Jean-Louis MARCHISIO, chef de service. — <i>Radiologie</i> :
Docteurs André FISSORE, chef de service,
Odette FISSORE, médecin-adjoint. — <i>Soins dentaires</i> :
M. Yves FISSORE, chirurgien-dentiste. — <i>Pharmacie</i> :
M^{me} Georgette ICARDI, pharmacien-gérant. — <i>Médecin-attaché au service de médecine générale, spécialisé en Endocrinologie</i> :
Docteur Raphaël PASTORELLO. | <ul style="list-style-type: none"> — <i>Médecin-attaché au service d'obstétrique, spécialisé en Gynécologie-Obstétrique</i> :
Docteur Hubert HARDEN. — <i>Médecin-attaché au Centre Hospitalier Princesse Grace spécialisé en Pédiatrie</i> :
Docteur Jean-Claude MOUROU. — <i>Médecin-attaché au service de médecine générale, spécialisé en neuro-physiologie</i> :
Docteur Jacques-Hubert BARRABINO. — <i>Médecin-attaché au service d'ophtalmologie</i> :
Docteur Philippe CENAC. — <i>Médecin chargé de la responsabilité du laboratoire d'anatomopathologie</i> :
Docteur Monique LASSERRE. |
|--|--|

*Inscriptions au Tableau annexe de l'Ordre des Médecins
(Au 1^{er} Janvier 1975)*

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> D^r TORREL Jean-Claude — ANQUEZ Jacques — RICHARD Roger — PRINCIPALE Louis — BERNARD Claude — AUGUIN Pierre — PAGLIANO Francis — LASSERRE Monique — MELCHIOR Antoinette — LONG Marthe — MOISANT Raymonde — SOLDATI Violette — DEVANT Jacques — DEMANGE Alain — CHOMÉ Jean — CORNIU Bernard | <ul style="list-style-type: none"> médecin-conseil à la C.C.S.S.; médecin du travail (O.M.T.); médecin du travail (O.M.T.); médecin-biologiste, Directeur d'un laboratoire d'analyses médicales; médecin biologiste au C.H.P.G.; médecin de santé scolaire et sportive; médecin du travail (O.M.T.); médecin-biologiste au C.H.P.G.; médecin de santé scolaire et sportive; médecin du travail (O.M.T.); médecin biologiste au C.H.P.G. médecin-biologiste, Directeur du « Centre de Cytopathologie et d'Anatomo-pathologie »; médecin-biologiste au C.H.P.G.; médecin du travail (O.M.T.); médecin-biologiste, directeur-adjoint du « Centre de cytopathologie et d'anatomo-pathologie »; médecin-biologiste, directeur-suppléant du « Centre de cytopathologie et d'anatomo-pathologie ». |
|---|---|

Ces médecins sont soumis aux dispositions du Code de déontologie médicale.

*Tableau du Collège des Chirurgiens-Dentistes
(au 1^{er} janvier 1975)*

<i>Nom et prénom</i>	<i>Adresse</i>	<i>Date d'autorisation d'exercer</i>
1. VATRICAN Pierre	1, avenue Prince Pierre	A.M. du 3. 1.1929
2. SEMERIA Antoine	18, boulevard des Moulins	» 21. 3.1945
3. CARAVEL-BAUDOIN Mireille	8, rue Princesse Florestine	» 20. 7.1945
4. PISSARELLO Robert	2, boulevard des Moulins	» 19. 6.1947
5. AUBERT Edmond	29, rue Grimaldi	» 30. 7.1947
6. FISSORE Yves	3, avenue Saint-Michel	» 31.12.1952
7. BOZZONE Véran	14, boulevard des Moulins	» 7. 9.1955
8. LORENZI Charles	37, boulevard des Moulins	» 2. 7.1956
9. PALLANCA Claude	2, avenue Saint Charles	» 14.11.1958
10. LORENZI Odette	5, avenue Saint-Michel	» 31.12.1958
12. CUCCHI Cécile	52, boulevard d'Italie	» 15. 9.1961
13. ICARDI Mario	26, boulevard Princesse Charlotte	» 15. 3.1966
14. NARDI Jean-Paul	31, boulevard Rainier III	» 12. 7.1966
15. LOUWERIER Jan	15, boulevard d'Italie	» 25. 3.1969
16. CARAVEL Emmanuelle	8, rue Princesse Florestine	» 13. 9.1971
17. CALMES-BENAZET Mireille	22, boulevard des Moulins	» 12. 6.1974
18. BERGONZI Marguerite-Marie	37, boulevard des Moulins	» 12. 6.1974

*Tableau du Collège des Pharmaciens.
(du 1^{er} janvier 1975)*

SECTION « A »

Pharmaciens titulaires ou salariés d'une officine

a) *Pharmaciens titulaires d'une officine :*

<i>Nom et prénom</i>	<i>Adresse</i>	<i>Date d'autorisation d'exercer</i>
1. GAZO Jean	37, boulevard du Jardin Exotique	14.12.1937
2. FONTANA Gaston	5, rue Plati	30. 9.1942
3. MACCARIO Sébastien	26, boulevard Princesse Charlotte	5.11.1942
4. VIALA Marcel	2, boulevard d'Italie	27.12.1945
5. MARSAN Gérard	1, Place d'Armes	11. 3.1946
6. FOURNIER Paul	1, rue Grimaldi	8. 6.1952
7. CLAVEL-HAGAERTS Antoinette	15, rue Comte Félix Gastaldi	17. 6.1952
8. MEDECIN René-Louis	17, boulevard Albert 1 ^{er}	30. 3.1955
9. CASTELLANO Alexandre	22, boulevard des Moulins	30. 4.1955
10. GAMBY Henry-François	26, avenue de la Costa	8. 7.1958
11. LAVAONA Marguerite	10, boulevard Princesse Charlotte	12.11.1959
12. BOMBOIS Albert	22, rue Grimaldi	22.7.1960
13. BUGHIN André	27, boulevard des Moulins	24.6.1968
14. RAYMOND-AUBERT Jeanne	31, avenue Hector Otto	23.12.1970
15. MARCHETTI René	24, boulevard d'Italie	5. 2.1971
16. RIBERI Paul	4, boulevard des Moulins	5. 9.1973

b) *Pharmaciens salariés :*

17. MIALHE Christiane	Officine Maccario	14.10.1969
18. GAMBY Denis	Officine Gamby	28. 6.1974
19. GAZO Robert	Officine Gazo	28.11.1974

SECTION « B »

(au 1^{er} janvier 1975)

Pharmaciens propriétaires, gérants, administrateurs
ou salariés,
des établissements se livrant à la fabrication des produits
pharmaceutiques et pharmaciens répartiteurs ou grossistes.

- | | |
|--|--|
| 1. * MIALHE Jean-Paul, autorisé le 6 juillet 1944,
Laboratoires Dissolvurol, Le Minerve Avenue Crovetto Frères. | 7. FERRY Jean-Pierre, autorisé le 18 juin 1960,
Laboratoires Méditerranéens de Thérapeutique —
Theramex — 4, rue des Lilas. |
| 2. LAUSSEURE Jean-Yves, autorisé le 4 novembre 1944,
Laboratoires Méditerranéens de Thérapeutique —
Theramex — 4, rue des Lilas. | 8. * LEBLANC-RENARD Marthe, autorisée le 6 mai 1961,
Laboratoires Techni-Pharma — 45, boulevard du
Jardin Exotique. |
| 3. DENSMORE Robert, autorisé le 7 février 1947.
Société Densmore et Co — 7, rue de Millo. | 9. * GAUSSERAND Jacqueline, autorisée le 6 mai 1961.
Laboratoire Gewa, rue Malbousquet. |
| 4. GAZO Jean, autorisé le 16 juin 1953.
Laboratoires Dissolvurol, Le Minerve, Avenue Crovetto Frères. | 10. BALLESTRA-JACOB Jeanne, autorisée le 6 mai 1961.
Société Densmore et Co — 7, rue de Millo. |
| 5. GIOFFREDDY Georges, autorisé le 17 février 1954,
Laboratoires Méditerranéens de Thérapeutique —
Theramex — 4, rue des Lilas. | 11. * NATAF Gérard, autorisé le 24 janvier 1962,
Laboratoires Société Monégasque de Chimie
appliquée S.O.C.A., Palais Industria, avenue Crovetto Frères. |
| 6. * BLANCHET Roger, autorisé le 11 mai 1960,
Laboratoires Dulcis du Dr. Ferry,
Le Thalès — rue du Stade. | 13. BIRNIE-SCOTT Henri, autorisé le 9 janvier 1964,
Société Monégasque de Chimie Appliquée — S.O.
C.A. — Palais Industria — avenue Crovetto Frères |

14. LAVAIGNA Marguerite, autorisée le 9 janvier 1964,
Comptoir Pharmaceutique Méditerranéen, — C.P.M.
— Quai Antoine 1^{er}.
15. GAZO Robert, autorisé le 12 février 1964,
Laboratoires Dulcis du Dr Ferry.
Le Thalès — rue du Stade.
16. * LACROIX Georges, autorisé le 12 juillet 1966,
Laboratoire Adam — 4, rue du Rocher.
17. * BROUILLET Joseph, autorisé le 12 octobre 1966,
Société Densmore et C^o — 7, rue de Millo.
18. BLANCHET Christian, autorisé le 18 octobre 1968,
Laboratoires Dulcis du Dr Ferry.
Le Thalès, rue du Stade.
19. NOTE Désiré, autorisé le 4 juillet 1969,
Laboratoire Techni-Pharma — 45, boulevard du
Jardin Exotique.
20. RENSON Jean, autorisé le 27 août 1969,
Laboratoires de Techniques Pharmaceutiques —
20, rue Bosio.
21. CLAVEL-HAQAERTS Antoinette, autorisée le 17 juin 1952,
Laboratoires de Techniques Pharmaceutiques —
20, rue Bosio.
22. BISSET Jean-Pierre, autorisé le 31 mars 1970,
Laboratoire Adam, 4, rue du Rocher.
23. * BERNET Claude, autorisé le 12 février 1971,
Laboratoire Welcome — 19, avenue Crovetto Frères.
24. * CALAFELL-BLANCHET Lyliane, autorisée le 5 mars 1971,
Laboratoires des Granions — 14, avenue Crovetto
Frères.
25. THIRY Jacques, autorisé le 30 mars 1971,
Laboratoire S.O.C.A — 19, avenue Crovetto Frères.
26. * LISIMACCHIO Jeanne, autorisée le 22 juin 1972,
Laboratoire Société d'Études et de Recherches Phar-
macéutiques — S.E.R.P., 3, rue Princesse Florestine.
27. * ROUAIGNON François, autorisé le 29 novembre 1972,
Laboratoires Méditerranéens de Thérapeutique -
Theramex — 4, rue des Lilas.
28. GUEZ Georges, autorisé le 12 avril 1974,
Laboratoire Méditerranéen de Thérapeutique-
Theramex — 4, rue des Lilas.
29. ARMOIRY Pierre, autorisé le 26 juillet 1974,
Société Monégasque de Chimie Appliquée S.O.C.A.
— Palais Industria, avenue Crovetto Frères.
30. * GUEYNE Jean, autorisé le 13 août 1974,
Laboratoire S.E.D.I.F.A.
31. LARCEBAU Suzanne, autorisée le 13 août 1974,
Laboratoire S.E.D.I.F.A.

32. * BRASSEUR Annie, autorisée le 23 septembre 1974,
Comptoir Pharmaceutique Méditerranéen — quai
Antoine 1^{er}.

NOTA — Les pharmaciens assumant la responsabilité
des Industries Pharmaceutiques sont indiqués par un asté-
risqué (*).

Pharmaciens n'étant pas inscrits
à l'une des sections « A » ou « B »

(au 1^{er} janvier 1975)

- M^{me} Georgette ICARDI, pharmacien-gérant du Centre Hos-
pitalier Princesse Grace.
- M^{me} Josiane CAMPANA, assistante en biologie au Centre Hos-
pitalier Princesse Grace.
- M^{lle} Anne-Marie CAMPORA, propriétaire-responsable d'un
laboratoire d'analyses médicales A.M. du 30.7.1973
- M^{me} Marianne REYNAUD, propriétaire-responsable d'un labo-
ratoire d'analyses médicales A.M. du 28.9.1973
- M^{me} Nicole CHAUMETON, directeur-suppléant du laboratoire
d'analyses médicales appartenant à M^{lle} CAMPORA.
A.M. du 15.2.1974
- M. Guntram MULLER, directeur-suppléant du laboratoire
d'analyses médicales appartenant à M^{me} REYNAUD.
A.M. du 28.11.1974

Ces pharmaciens sont soumis aux dispositions du Code de
déontologie pharmaceutique.

Professions para-médicales.

(au 1^{er} janvier 1975)

1. Masseurs-Kinésithérapeutes :

	Date d'autorisation
PEROTTI Jean (par assimilation)	A.M. du 14. 4.1937
BARRAL Pierre	Aut. du 22. 8.1952
AGRAFIOTIS Georges	A.M. du 5. 9.1957
LEGRAND Micheline	» 17. 2.1961
VAN DE CASTELE Roger (par assimilation)	» 21. 3.1962
PERIER Marc	» 5. 7.1962
CROVETTO Christian	» 3. 3.1964
PY Arlette	» 17. 8.1965
PY Gérard	» 17. 8.1965
RAMPOLDI Christiane	» 21.10.1965
TORNEZY Paul	» 18.11.1965
VEZANT Marlène, (salariée)	» 9. 9.1969
RAYNIERE André	» 4. 9.1970
CELLARIO Bernard	» 3. 3.1971
BERTRAND Gérard	» 1. 2.1974

2. Pédiatres :

CERUTTI Paul	Aut. du 3.11.1941
AVIGNON Anny	Aut. du 27. 3.1947

RAMPOLDI Christiane	A.M. du	21.10.1965
TELMON Anne-Marie	»	9.11.1965
CHABROL Jean-Claude	»	30.11.1965
JANDARD Danielle	»	30.11.1965
PY Arlette	»	4. 1.1966
ALLES Andrée	»	16. 1.1968
CRETAL Françoise (salariée)	»	10. 3.1970
CHABROL Thérèse	»	23. 3.1970
BERMOND Michèle	»	1. 9.1972
ROUX Monique (salariée)	»	8. 5.1973
DEBANNE Marie-France	»	12. 7.1974
3. Opticiens-lunetiers :		
DE MUENYNCK José	Aut. du	1.12.1928
PICCO André	A.M. du	2. 5.1952
GROSFILLET Robert	»	22. 9.1955
SERRA Roger	»	21. 1.1963
VERRAT Gabriel	»	4. 2.1964
(opticien-responsable : SOLAMITO Joseph)		
SCHWARZ Joseph	»	28. 7.1969
HOIRIE GROSFILLET René (opticien provisoirement responsable : GROSFILLET Robert)		
4. Infirmiers, Infirmières :		
LEY Adèle	Aut. du	5. 3.1931
SAPIA Hyacinthe	»	12.12.1934
BERTRAND Irène	A.M. du	14.11.1941
ROLLAT Jeanne	»	5. 3.1942
PIOVESANA Sébastienne	Aut. du	18. 2.1946
FASCIAUX Yvonne	A.M. du	9. 3.1946
VAN KLAVEREN Marie-Louise	Aut. du	19.12.1946
EVARD Josette	A.M. du	3. 6.1954
BELLANDO Léonie	»	2.11.1956
PINATEL Henriette	»	23.10.1964
IVIGLIA Lilliane	»	21.12.1965
REYNIER Alice	»	6.12.1966
OTT Monique	»	21. 2.1967
CHARRET Nicole	»	4. 4.1967
GIBELLI Marie-Josée	»	13. 6.1967
ROLLAND Eugénie	»	17.10.1967
SERVAIS Suzanne	»	8. 4.1968
QUILLET Marthe	»	1. 2.1971
KOEFOED Birte	»	17.11.1972
BERTANI Jérôme	»	12. 6.1974
PANIZZI Evelyne	»	28.11.1974
5. Orthophonistes :		
COLLE Louis	A.M. du	12. 12.1967
BELLONE Gisèle	»	6.10.1971
VERPLANKEN Marie-Françoise	»	28. 9.1973
GAI Gisèle	»	26. 7.1974
NIVET Danielle	»	2. 8.1974
5. Aide-Orthoptiste :		
CENAC Martine	»	11. 2.1969

Personnes assimilées, à titre personnel et exceptionnel, vis-à-vis de la Sécurité Sociale, à des auxiliaires médicaux.

1. Masseurs :		
<i>Date d'autorisation</i>		
RICHAUD Paul	Aut. du	4. 1.1950
RAIMBERT LOUIS	A.M. du	21. 1.1964
GALLUY Roger	»	26. 9.1967
BROUSSE Guy	»	1. 7.1970
2. Infirmière-Garde-Malades :		
RUSSON Thérèse	Aut. du	20. 7.1963

3. Éducateurs spécialisés :		
GBBLESCO Nicole	Aut. du	14. 8.1959
GBBLESCO Elisabeth	»	21. 4.1962

*Professions s'exerçant sur le corps humain.
(au 1^{er} janvier 1975)*

1. Esthéticiens, masseurs-esthéticiens :		
<i>Date d'autorisation</i>		
WALKER Renée	A.M. du	9. 4.1949
SOTIL Marie-Louise	Aut. du	12. 3.1951
BONADEI Anita	A.M. du	29. 1.1963
ALLES Andrée	»	2. 8.1963
FRESLON Marie	Aut. du	3. 2.1964
COCCO-RAJA Bruna	A.M. du	23. 2.1965
ADDA Edwige	»	16. 5.1967
BOSSELAAR Arlette	»	19. 3.1968
BEGON Paul	»	21.10.1968
BERTI Annick	»	14. 7.1969
DEL GRATTA Yvan, (salarié)	»	3.11.1969
TONELLI Michèle	»	25. 5.1970
BATTAGLIA Ennemonde	»	8. 9.1970
GALLIANO Yolande	»	22. 9.1970
MIERCZUK Guy	»	8. 3.1971
REY Anny	»	27. 4.1971
OUAKNIN Adrienne	»	21. 6.1971
BULCOURT Jeanne	»	4. 1.1974
2. Manucures :		
CAGNAZZI Clélia	A.M. du	1. 3.1960
LANFRANCO Gabrielle	»	24. 7.1965
FELLMANN Germaine	»	26. 3.1968
JANDARD Danielle	»	29.10.1971
3. Gardes-Malades :		
DUREUIL Gilberte	A.M. du	27.12.1967
PROMIEWSKI Claude	»	14.10.1968
CROS Maria	»	23.11.1970
CERESA Maria	»	30. 3.1971
MASINI Eliane	»	16. 6.1972
SERRA Martine	»	8. 3.1974
ANTOINE Jeanne	»	12. 6.1974
4. Psychologue :		
BULLIO Marc-Charles	A.M. du	25. 2.1964

Tableau des gardes des infirmières pour le 1^{er} trimestre 1975.

<i>Janvier</i>		
1 ^{er} janvier	Religieuses du Bon Secours	
5 janvier	Religieuses du Bon Secours	
12 janvier	M ^{me} Evrard	
19 janvier	M ^{me} Rolland	
26 janvier	M ^{me} Quillet	
27 janvier	M ^{me} Bertain	
<i>Février</i>		
2 février	M ^{me} Ott	
9 février	Religieuses du Bon Secours	
16 février	M ^{me} Bellando	
23 février	M ^{me} Charret	
<i>Mars</i>		
2 mars	M ^{me} Servais	
9 mars	M ^{me} Gibelli	
16 mars	M ^{me} Reynler	
23 mars	M ^{me} Evrard	
30 mars	M ^{me} Koefoed	
31 mars	M ^{me} Koefoed	

Direction de l'Éducation Nationale

Liste des professeurs libres agrées par le Gouvernement Princier

(1^{er} janvier 1975)

M ^{lle} Félicie SANGEORGE (secrétariat-comptabilité-sténodactylographie-langues)	Aut. du 20. 9.1934
M ^{lle} Henriette ALEMANNI (piano)	A.M. du 29. 6.1937
M ^{me} Antoinette BAJOLI (institutrice)	Aut. du 18. 1.1938
M ^{me} Elisabeth MORARD (secrétariat-commerce)	A.M. du 5. 7.1943
M. André MORARD (secrétariat-commerce)	A.M. du 5. 7.1943
M ^{me} Marika MEDECIN-BESOBRA SOVA (danse)	Aut. du 2. 3.1953
M ^{me} Susan DUBREUIL (danse)	Aut. du 18. 9.1953
M ^{me} Suzanne PAPOVA (danse et maintien)	Aut. du 21. 4.1959
M. Pierre MANSUY (coupe et arts féminins)	Aut. du 12.11.1959
M ^{me} Eva ONO (piano-solfège)	Aut. du 4. 3.1961
M ^{me} Joséphine DEBERNARDI (mathématiques)	A.M. du 12. 6.1961
M. Jean-Claude TUNON (cours commerciaux)	A.M. du 13. 7.1961
M ^{me} Edith FRISCHAUBR-DE LUSSATS (anglais-allemand)	A.M. du 28. 2.1963
M ^{lle} Alice NIKITINA (danse)	A.M. du 10.11.1964
M ^{me} Nicole de BAZELAIRE (piano-solfège)	A.M. du 16. 2.1965
M ^{me} Giovanna BOSCO-MALVICA (italien)	A.M. du 26. 4.1966
M. Georges de VILLIERS (arrangement floral)	A.M. du 5. 5.1969
M ^{me} Christiane MELCHIORRE (enseignement primaire)	A.M. du 1. 7.1969
M. Gérard BOOSTEN (cours commerciaux)	A.M. du 18.11.1969
M ^{me} Suzanne FLAUJAC (coupe-couture-mode)	A.M. du 12.10.1970
M. David DUNLAP (philosophie)	A.M. du 22. 2.1971
M ^{lle} Anne DERBECOURT (gymnastique harmonique)	A.M. du 15. 3.1971
M ^{me} Mathilde MARCHISIO (danse et expression corporelle)	A.M. du 25. 1.1973
M ^{lle} Marguerite QUERTANT (culture psycho-sensorielle)	A.M. du 16. 2.1973
M ^{lle} Madeleine BOSIO (piano)	A.M. du 15. 3.1973
M. Jean-Pierre MARGOSSIAN (analyse et programmation)	A.M. du 17. 5.1973
M ^{me} Michèle DE LUCA (anglais-français)	A.M. du 18. 9.1974
M ^{me} Karstin INOVIUS (danse)	A.M. du 8.11.1974

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS ET DES AFFAIRES SOCIALES

Direction du Travail et des Affaires sociales

Circulaire n° 74-119 du 20 décembre 1974 relative à la situation générale du marché du travail au 1^{er} décembre 1974.

La situation générale du marché du travail au 1^{er} décembre 1974 se présente ainsi, avec rappel des chiffres au 1^{er} décembre 1973 et au 1^{er} novembre 1974.

	1 ^{er} déc. 1973	1 ^{er} nov. 1974	1 ^{er} déc. 1974
Embauchages contrôlés pendant le mois précédent	1.195	1.303	924
Placements effectués pendant le mois précédent ..	46	44	30
Offres d'emploi non satisfaites	65	66	38
Demandes d'emploi non satisfaites	102	110	121

INFORMATIONS

Le 1^{er} Festival International du Cirque.

Le cirque vient d'affirmer, avec éclat, sa belle vitalité, à l'occasion du Festival que Monaco lui a consacré, du 25 au 30 décembre, sur l'initiative de S.A.S. le Prince.

Sous le grand chapiteau de 2.600 places (1) installé à Fontvieille, les attractions mondiales les plus prestigieuses ont offert à un public enthousiaste cinq soirées de spectacle total.

Une cinquantaine de numéros, choisis uniquement dans les disciplines classiques du cirque :

Clown,
Acrobatie aérienne,
Acrobatie au sol,
Cavalerie,
Haute Ecole ou Voltige,
Présentation d'animaux et
Dressage de fauves

a participé à cette Fête du Cirque dont le succès populaire fut incontestable.

Le jury, présidé par S.A.S. le Prince et composé de personnalités choisies en raison de leur *circophilie* :

la Duchesse de Sabran-Pontévé, le peintre Lorjou et le comédien Jean Marais sans oublier, bin sûr, M. Louis Merlin,

(1) ...obligamment prêté par le Cirque Bouglione.

Président d'Honneur du Gala de la Piste ou M. Italo Gemini, Président de l'Association Générale Italienne du Spectacle; un écrivain, Guy des Cars, qui est non seulement l'auteur, comblé, de *L'Impure*, *Le Château de la Julve*, *L'Officier sans nom*; *La Maudite*, *Sang d'Afrique*, *Le Grand Monde* ou *Le Faussaire*, pour ne citer que quelques titres, mais également celui de *La Dame du Cirque*, un reportage romancé de la vie quotidienne des *Gens du Voyage*;

des journalistes, enfin, Jacqueline Cartier, Lucien-René Dauven et Yves Mouroussy,

ce jury, donc, eut, apparemment, fort à faire pour sélectionner en son âme, goût et conscience, les attractions dignes de figurer au palmarès. Cette sélection s'opéra en douceur au cours des quatre premières soirées, préparant ainsi le programme évidemment sensationnel du Gala de clôture.

Je vous rappelle que le Jury officiel du Festival était doublé d'un jury junior, présidé par S.A.S. la Princesse Stéphanie, et formé d'écoliers lauréats d'un concours de dessins (sur le cirque) organisé par Radio Monte Carlo.

Apothéose du Festival : le gala de clôture en présence de LL.AA.SS. le Prince et la Princesse, S.A.S. le Prince Héritaire, S.A.S. la Princesse Caroline et S.A.S. la Princesse Stéphanie.

Les attractions qui ont l'honneur du palmarès se succèdent sur la piste dans un tonnerre d'acclamations.

Rémise des *clowns d'or* et des *clowns d'argent* par LL.AA.SS. le Prince et la Princesse, du prix du jury-junior par S.A.S. la Princesse Stéphanie et des différents prix par leurs donateurs.

De la passion, de l'ardeur, du délire...

...Une soirée qui restera longtemps dans la mémoire de ceux qui ont eu la chance d'y assister!

Le Palmarès.

Clowns d'or :

Charlie Rivel (*clown*);

Alfred Court (*dompteur*).

Clowns d'argent :

Acrobaties aériennes : les Alizés (France);

Acrobaties au sol : les Pentacovi (Cirque d'État de Bulgarie); et les Dymek (Cirque d'État de Pologne);

Cavalerie : la cavalerie du Cirque Bouglione présentée par Emilien Bouglione (France);

Haute Ecole de Voltige : les Richter (Cirque d'État de Hongrie et Cirque Bouglione).

Prix du jury-junior :

les Dymek (Cirque d'État de Pologne);

Prix de la Municipalité :

les Aguanitos, *trapèze-Washington* (Italie);

Prix de l'Association de la presse, du cirque et du music hall :

Katja Schumann, *haute école* (Danemark);

Prix de la Piste :

les Moreno, *saut de la mort* (France);

Prix de l'École de Cirque Sylvia Montfort :

Roger Regor, *funambule à grande hauteur* (France);

Prix Henri Thétard offert par le Club du Cirque :

Mireille Vienne et *ses hommes* (France);

Prix de la revue « Scènes et Pistes » :

les Togni Juniors, *haute école* (Italie);

Prix du journal « Cirque dans l'Univers » :

Fernanda Peris, *trapéziste* (Italie);

Prix offert par le journal « Nice-Matin » :

Vilhem Vos et ses *éléphants d'Afrique* (Grande Bretagne).

En présence de la Famille Princière, S. E. Mgr Edmond Abelé, Evêque de Monaco et le Père Guillard, Aumonier National des Gens du Cirque, ont célébré la messe, le dimanche 29 décembre, à 10 heures, sous le grand chapiteau.

Aux artistes, au personnel de piste, aux membres du jury s'étaient joints de nombreux fidèles.

Cérémonie exemplaire, malgré son cadre insolite, et d'une haute spiritualité.

Affluence record à chacune des 5 soirées du Festival. D'où l'heureuse décision d'organiser, hors Festival bien sûr mais dans la même ambiance, deux représentations supplémentaires, le 31 décembre, en matinée et en soirée...et, surtout, de prévoir que le Festival aura lieu, désormais, chaque année.

Un souhait de Noël...

...parfois se réalise. C'est le cas pour celui, touchant et poétique, qu'avait exprimé le clown Zozo, de son vrai nom André Rousseau, 72 ans, dans l'émission de télévision *Ne les Oubliez pas* que l'ORTF consacre aux vieilles personnes. Interviewé la veille de Noël, Zozo, dont la carrière d'Auguste fut à dire vrai modeste, avait formulé le vœu de paraître, encore une fois, sur la piste, pour ses amis les enfants. Ce vœu fut exaucé. Et Zozo, invité personnel de S.A.S. le Prince, vint en Principauté (de Fontenay-aux-Roses) pour participer, hors concours sans doute mais à part entière, au Festival du Cirque. Les enfants ont bien ri. Zozo était heureux.

...Un souhait de Noël, quand il se réalise, c'est vraiment de la joie au cœur!

Le Ballet du XX^e siècle...

...réunit, et au delà, toutes les qualités qu'on est en droit d'attendre de ce Magicien de la Danse qu'est Maurice Béjart!

Le Ballet du XX^e Siècle : c'est la perfection. Un point, c'est tout!

Ce jugement péremptoire pourrait, sans doute, se suffire à lui-même et, par la même occasion, mettre un terme à ma chronique qui, de ce fait, aurait battu tous les records de cohésion.

Je vais, cependant, le nuancer quelque peu en vous avouant que si j'ai bien aimé l'ensemble des trois programmes présentés, j'ai néanmoins fait un choix.

A l'intérieur de ce choix, mes préférences vont, dans un ordre croissant à

Farah, sur des airs folkloriques iraniens, pour la beauté plastique, insolente parfois, de ses variations linéaires (mais non pour sa musique je veux bien obsédante mais aussi, et surtout, terriblement, anecdotique);

Boléro, de Maurice Ravel, qui m'a révélé que jusque là je n'avais rien compris à la plénitude extravagante, splendide et

sensuelle de cette mélodie s'enroulant — je cite Béjart — *inlassablement sur elle-même*;

Le Sacre du Printemps, de Stravinsky;

Tombeau de Mallarmé, de Boulez

et

Chant du compagnon errant, de Mahler, un pas de deux à vous mettre à genoux!

Quant à la création mondiale de *Ce que l'amour me dit*, du même Mahler, je prends la liberté de citer quelques passages de l'excellente chronique que Claudé Baignières — bien plus orfèvre, en la matière, que moi — a dédié à ce ballet dans *Le Figaro*.

« Il s'agit d'un pas de deux développé au cœur d'un ensemble dont les vingt éléments tiennent un rôle soliste. C'est un peu l'organisation du système cosmique : chaque étoile influence sa voisine tout en poursuivant sa trajectoire personnelle. Il en résulte une vision globale de mouvement perpétuel merveilleusement huilé et rassurant dont chaque rouage vit son propre songe.

« L'essentiel demeure le dialogue chorégraphique confié à Jorge Donn et Luciana Savignano. *Pas de deux* romantique enrichi de néologismes directement dérivés du vocabulaire académique. Mais Béjart ne se satisfait jamais d'un formalisme sans résonance spirituelle ou lyrique profonde. Il rend leur signification fondamentale, leur pouvoir magique aux pas les plus élémentaires.

« *Ce que l'amour me dit* est à cet égard sans doute le plus important ballet d'un auteur qui, dans les plus strictes traditions, sait à l'occasion reconnaître sa liberté ».

* *

Merci, Claude Baignières de cette précieuse mais involontaire collaboration, par *Figaro* interposé, au « Journal de Monaco ».

Et bravo, une fois encore et de tout mon cœur, à Maurice Béjart et à son admirable, incomparable Ballet du XX^e siècle!

A la Fondation Prince Pierre de Monaco.

Après la brève interruption des fêtes de fin d'année, le cycle des conférences reprendra le samedi 4 janvier avec M. René Percheron, ancien Chargé de Missions des Musées de France, qui évoquera, avec de fort belles diapositives, le *Trésor de Toutankhamon*.

Le lundi 6, le R.P. Riquet parlera du *Destin d'Israël, d'Abraham... à demain*...

Le samedi 11, film-conférence de M. Claude Mahé sur *les animaux sauvages*.

Le lundi 13, *Destin actuel de la culture*, par M. Jean d'Ormesson, de l'Académie Française, Président-Directeur Général de la Société de Gestion du *Figaro*.

Les conférences du samedi ont lieu à 17 heures, au Musée Océanographique. Celles du lundi, également à 17 heures, Salle Garnier.

Dans l'Ordre des Palmes Académiques.

Au cours d'une cérémonie de caractère intime S. E. M. René Millet, Ministre Plénipotentiaire, chargé du Consulat Général de France à Monaco, a remis la cravate de Commandeur de l'Ordre des Palmes Académiques à M. Gabriel Ollivier, de l'Institut, Conservateur en Chef du Musée National.

Les Expositions.

A la Galerie des Arts Contemporains : Emmanuel Béllini, Le vernissage aura lieu le mardi 7 janvier à partir de 16 h. 30.

Je n'ai certes pas besoin de présenter ce grand peintre dont l'œuvre éclate de santé et de bonne humeur. Mais c'est avec joie que je vous rendrai compte de sa nouvelle exposition monte carlienne dans un prochain « Journal de Monaco ».

Le 43^e Rallye Automobile Monte-Carlo.

L'année dernière, les mesures d'austérité consécutives à la crise pétrolière avaient entraîné l'annulation du Rallye à l'immense désappointement non seulement de l'Automobile Club de Monaco, organisateur de la grande épreuve et des obsédés du cheval-vapeur mais, aussi, des gens comme vous et moi qui (sans prendre, objectivement, un plaisir extrême aux performances souvent *tintamarresques* des champions du volant), se sont sentis profondément frustrés du beau spectacle mécanique qui, de tradition, anime, courant janvier, et juste avant Sainte Dévote, les rues et places de la Principauté!

Avec 12 mois de retard, le 43^e Rallye Automobile Monte Carlo ouvrira donc, dans quelques jours, la saison automobile internationale 1975, et ce n'est que justice car *notre* Rallye, doyenne des compétitions de ce genre est, de l'avis des spécialistes, *l'épreuve routière hivernale la plus probante du monde!*

Il se déroulera du 15 au 25 janvier, traversera 16 pays, dont 15 européens, le 16^e étant le Maroc.

Les itinéraires de concentration (en moyenne 3.800 kilomètres) qui partiront des villes suivantes : Agadir, Athènes, Monte Carlo, Stockholm et Varsovie, convergeront sur Gap. Et là commenceront les difficultés :

parcours de sélection Gap-Monaco (564 kms);

parcours commun Monaco-Vals-Digne-Monaco (1561 kms);

circuit complémentaire Monaco-Monaco (779 kms)...

le tout agrémenté d'*épreuves spéciales chronométrées* : 22 au total!

Epreuve reine du Championnat du monde des rallyes, le Rallye Automobile Monte Carlo, pour sa 43^e édition, ne failira pas à sa réputation. Je dirai même *au contraire*... si je n'étais superstitieux!

Ph. F.

INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES

GREFFE GÉNÉRAL

AVIS

Par ordonnance en date de ce jour, Monsieur le Juge commissaire de la faillite de la dame Anna NERI, a fixé au lundi 20 janvier 1975 à 14 h. 30, les jour et heure de l'Assemblée concordataire des créanciers de la dite faillite.

Monaco, le 30 décembre 1974.

Le Greffier en Chef :
J. ARMITA.

Par ordonnance en date de ce jour, Monsieur le Juge commissaire de la faillite du sieur Antoine NERI, a fixé au lundi 20 janvier 1975 à 15 h. 30, les jour et heure de l'assemblée concordataire des créanciers de la dite faillite.

Monaco, le 30 décembre 1974.

Le Greffier en Chef :
J. ARMITA.

Etude de M^e JEAN-CHARLES REY
Docteur en Droit - Notaire
2, rue Colonel Bellando de Castro - MONACO

RENOUVELLEMENT DE GÉRANCE LIBRE

Première Insertion

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, le 26 septembre 1974, Monsieur Antoine-Marcel-Marius BOERI et M^{me} Edmée-Hortense-Céline DELACOURT, son épouse, demeurant 1, place des Carmes, à Monaco-Ville, ont renouvelé, pour une période d'une année à compter du 15 octobre 1974, la gérance libre consentie à Monsieur Jean-Louis MARCON, employé de restaurant, demeurant n° 8, ruelle Sainte-Dévote, à Monaco-Ville, et concernant un fonds de commerce de bar-glacier exploité n° 1, rue Colonel Bellando de Castro, à Monaco-Ville.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'étude du notaire soussigné, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 3 janvier 1975.

Signé : J.-C. REY.

Etude de M^e JEAN-CHARLES REY
Docteur en Droit - Notaire
2, rue Colonel Bellando de Castro - MONACO

CONTRAT DE GÉRANCE LIBRE

Première Insertion

Aux termes d'un acte reçu, le 12 mars 1974 par M^e Jean-Charles Rey, notaire soussigné, la Société anonyme monégasque dénommée « LE SIÈCLE », au capital de vingt mille francs, et siège social n° 10, avenue Prince Pierre à Monaco, a consenti la gérance libre, pour une période devant expirer le 16 février 1975 à M^{me} Sylviane GERMAIN, sans profession, demeurant n° 10, avenue Prince Pierre à Monaco, épouse séparée de corps et de biens d'avec Monsieur

Guy DUBURE et M^{lle} Alida GALLORINI, réceptionniste, demeurant n° 28, boulevard de Belgique à Monaco, d'un fonds de commerce de restaurant exploité n° 10, avenue Prince Pierre à Monaco.

Audit article il a été prévu un cautionnement de DIX MILLE FRANCS.

Oppositions s'il y a lieu au siège du fonds dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 3 janvier 1975.

Signé : J.-C. REY,

Etude de M^e JEAN-CHARLES REY
Docteur en Droit - Notaire
2, rue Colonel Bellando de Castro - MONACO

FIN DE GÉRANCE LIBRE

Deuxième Insertion

La gérance libre consentie par Monsieur Joseph-Gaëtan VILLARDITA, coiffeur, demeurant « Le Continental », place des Moulins, à Monte-Carlo au profit de Monsieur Angelo DE SIMONE, coiffeur, demeurant, avenue Aristide Briand, à Carnolès Roquebrune Cap Martin, et concernant un fonds de commerce de coiffure pour hommes, avec vente de boissons hygiéniques, exploité « Le Continental », place des Moulins, à Monte-Carlo, prendra fin le 31 décembre 1974.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 3 janvier 1975.

Signé : J.-C. REY.

Etude de M^e LOUIS-CONSTANT CROVETTO
Docteur en Droit - Notaire
26, avenue de la Costa - MONTE-CARLO

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Deuxième Insertion

Suivant acte reçu par M^e Louis-Constant Crovetto, notaire soussigné, le 15 septembre 1972, soumis à la condition suspensive qui vient de se réaliser, Madame Abrahamina SWBERTS de LANDAS, Veuve de Monsieur LANDBERG, demeurant à Monaco, 38,

boulevard du Jardin Exotique, a vendu à Monsieur Bartel LEGEMAATE, Ingénieur, demeurant Quartier Bastide Longue à Villeneuve-Loubet, un fonds de commerce de montage, installation, vente, importation, exportation d'appareils anti vol, électricité, etc..., sis alors à Monaco, 38, boulevard du Jardin Exotique.

Oppositions, s'il y a lieu, du chef de Madame LANDBERG, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 3 janvier 1975.

Signé : L.-C. CROVETTO.

Etude de M' LOUIS-CONSTANT CROVETTO

Docteur en Droit - Notaire

26, avenue de la Costa - MONTE-CARLO

RÉSILIATION DE CONTRAT DE GÉRANCE

Deuxième Insertion

La gérance qui avait été consentie par Monsieur Louis-Ferdinand BOYER, demeurant à Monte-Carlo, « Le Millefiori », 1, rue des Genêts, à Monsieur Dominique TRAVERSARI, demeurant à Monte-Carlo, Le Millefiori, 1, rue des Genêts, pour une durée de 3 années à compter du 1^{er} janvier 1973, concernant un fonds de commerce d'Agence de transactions immobilières et commerciales, vente de billets de voyages, connu sous le nom d'AGENCE J. PULLAR PHIBBS sis à Monte-Carlo, 36, boulevard des Moulins, a été résiliée d'un commun accord entre les parties par anticipation à compter du 30 novembre 1974.

Oppositions s'il y a lieu du chef de Monsieur Dominique TRAVERSARI en l'étude de M^e Louis-Constant Crovetto, notaire, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 3 janvier 1975.

Etude de M' JEAN-CHARLES REY

Docteur en Droit - Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - MONACO

ADJUDICATION VOLONTAIRE D'IMMEUBLE

L'an 1975, le mercredi 29 janvier, à 11 heures du matin, en l'étude et pardevant le notaire soussigné, la Société « RÉSIDENCE INTERNATIONALE », en abrégé « RESINTER », au capital de 100.000 francs

avec siège 47, avenue Hector Otto, à Monaco, fera procéder à l'adjudication volontaire, au plus offrant et dernier enchérisseur, de son immeuble social, savoir :

Un immeuble à usage industriel ou professionnel, élevé d'un étage sur rez-de-chaussée, sur un terrain d'une superficie approximative de 296 m², sis n° 47, avenue Hector Otto, à Monaco, cadastré sous le n° 487 p. de la section A.

MISE A PRIX 600.000 frs
CONSIGNATION POUR ENCHÉRIR 150.000 frs

Prise de possession : L'adjudicataire prendra possession de l'immeuble dès l'expiration du délai de surenchère.

Frais : L'adjudicataire sera tenu d'acquitter, en sus du prix de l'adjudication, les frais et loyaux coûts de cette dernière.

Pour tous renseignements, consulter le cahier des charges en l'étude du notaire soussigné.

Monaco, le 3 janvier 1975.

Signé : J.-C. REY.

AVIS FINANCIER

Société de Banque et d'Investissements

— SOBI —

Siège social : 26, boulevard d'Italie - MONTE-CARLO

La situation comptable arrêtée au 3 décembre 1974 fait ressortir les éléments suivants :

— Total du Bilan F 487.256.656.42
— Total du Portefeuille (effets et prélèvements d'office) F 466.002.695.75

Le Portefeuille en capital est garanti par hypothèques 1^{er} rang ou privilèges de vendeur.

— Dépôts à terme de la clientèle . F 222.113.000.00

Le prochain Avis Financier paraîtra au « Journal de Monaco » du vendredi 7 février 1975.

Le Président-Administrateur-Délégué :
Jean DE LA CHAUVINIÈRE.

Etude de M^e PAUL-LOUIS AUREGLIA

Notaire

2, Boulevard des Moulins — MONTE-CARLO

SOCIÉTÉ ANONYME MONÉGASQUE

« **STUDY AND MANAGEMENT S.A.M.** »

Conformément aux prescriptions de l'Ordonnance-Loi n° 340 du 11 mars 1942 sur les Sociétés par actions, il est donné avis que les expéditions des actes suivants, reçus par M^e Paul-Louis Aureglia, notaire soussigné, savoir :

1°) du 21 octobre 1974, contenant dépôt au rang de ses minutes des statuts de la Société anonyme monégasque dénommée « **STUDY AND MANAGEMENT S.A.M.** », au capital de 100.000 francs, siège à Monte-Carlo, « Le Mirabeau » établis par acte reçu en brevet par ledit notaire le 21 juin 1974;

2°) du 20 décembre 1974, contenant déclaration, faite par le fondateur, devant ledit notaire, de la souscription et du versement du capital de ladite Société « **STUDY AND MANAGEMENT S.A.M.** »;

3°) du 20 décembre 1974, contenant dépôt au rang de ses minutes de la délibération de l'Assemblée générale constitutive de ladite Société, tenue le même jour,

ont été déposées, le 3 janvier 1975, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco.

Monaco, le 3 janvier 1975.

Signé : P.-L. AUREGLIA.

Etude de M^e JEAN-CHARLES REY

Docteur en Droit - Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - MONACO

« **INDUSTRIE DU BATIMENT** »

(société anonyme monégasque)

**AUGMENTATION DE CAPITAL
MODIFICATION AUX STATUTS**

I. — Aux termes d'une Assemblée générale extraordinaire, en date du 31 mai 1974, toutes actions présentes, les Actionnaires de la Société anonyme monégasque dénommée « **INDUSTRIE DU BATIMENT** » ont décidé à l'unanimité, sous la condition

suspensive de l'approbation du Gouvernement Princier :

a) d'augmenter le capital de la Société d'une somme de QUATRE CENT CINQUANTE MILLE FRANCS pour le porter de celle de CINQUANTE MILLE FRANCS à celle de CINQ CENT MILLE FRANCS par l'émission de QUATRE MILLE CINQ CENTS actions nouvelles de CENT FRANCS chacune, numérotées de 501 à 5.000.

Il a été précisé :

— que les propriétaires ou cessionnaires de droit de souscription pourront souscrire, à titre irréductible, NEUF actions nouvelles pour un droit de souscription, ou à titre réductible, aux actions qui n'auront pas été souscrites à titre irréductible et ce, proportionnellement au nombre de leurs droits de souscription et dans la limite de leurs demandes;

— Que les actions souscrites, tant à titre irréductible qu'à titre réductible seront, lors de la souscription, intégralement libérées du montant de leur valeur nominale soit Cent francs et assimilées aux actions anciennes à compter du 1^{er} juillet 1974.

De modifier, en conséquence, l'article 6 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

« Article 6 :

« Le capital social est fixé à la somme de CINQ CENT MILLE FRANCS.

« Il est divisé en CINQ MILLE actions de CENT FRANCS chacune, de valeur nominale, entièrement libérées, portant les numéros 1 à 500 pour les actions représentatives du capital originaire, les numéros 501 à 5.000 pour les actions émises en représentation de l'augmentation de capital décidée le trente-et-un mai mil-neuf-cent-soixante-quatorze. »

c) De modifier, en outre, la rédaction des articles 13 et 17 des statuts qui seront désormais rédigés comme suit :

« Article 13 :

« L'Assemblée générale nomme deux Commissaires aux comptes dans les conditions prévues par la Loi n° 408 du vingt janvier mil-neuf-cent-quarante-cinq.

« L'Assemblée a aussi la faculté de désigner un ou deux Commissaires suppléants suivant le nombre de Commissaires en exercice qui ne peuvent agir qu'en cas d'absence ou d'empêchements de ceux-ci.

« Article 17 :

« L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin »

II. — Les résolutions prises par l'Assemblée générale extraordinaire, précitée, du 31 mai 1974, ont été approuvées et autorisées par Arrêté de Son Excellence Monsieur le Ministre d'État de la Principauté de Monaco, en date du 19 juillet 1974, publié au « Journal de Monaco », le 2 août 1974.

III. — L'original du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 31 mai 1974, sus-analysée, a été déposé, avec reconnaissance d'écriture et de signatures au rang des minutes du notaire soussigné, par acte du 13 décembre 1974.

IV. — Aux termes d'un acte reçu, en minute, le 13 décembre 1974, par le notaire soussigné, le Conseil d'Administration a déclaré que les QUATRE MILLE CINQ CENTS actions nouvelles de CENT FRANCS chacune, de valeur nominale, représentant l'augmentation du capital social décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mai 1974, ont été entièrement souscrites par quatre personnes et qu'il a été versé, par les souscripteurs, somme égale au montant des actions par eux souscrites, soit, au total, une somme de QUATRE CENT CINQUANTE MILLE FRANCS.

Audit acte est demeuré annexé un état contenant les noms, prénoms, professions et domiciles des souscripteurs, le nombre d'actions souscrites et le montant des versements effectués par chacun d'eux.

V. — Aux termes d'une délibération tenue, au siège social le 13 décembre 1974, toutes actions présentes, les Actionnaires de ladite Société, réunis en Assemblée générale extraordinaire ont décidé, à l'unanimité, notamment, de reconnaître sincère et exacte la déclaration faite par le Conseil d'Administration, suivant acte reçu le 13 décembre 1974, par M^e Jean-Charles Rey, notaire à Monaco, relatif à l'émission, la souscription et la libération intégrale des QUATRE MILLE CINQ CENTS actions nouvelles de CENT FRANCS chacune, représentant l'augmentation de capital décidée par l'Assemblée générale extraordinaire du 31 mai 1974.

VI. — L'original du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 13 décembre 1974, sus-analysée, a été déposé avec reconnaissance d'écriture et de signatures au rang des minutes du notaire soussigné, par acte du même jour (13 décembre 1974).

VII. — Expéditions de chacun des actes précités des 13 décembre 1974, reçus par M^e Jean-Charles Rey, notaire sus-nommé, ont été déposées avec les pièces annexes au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco, le 30 décembre 1974.

Monaco, le 3 janvier 1975.

Signé : J.-C. REY.

Le Gérant du Journal : CHARLES MINAZZOLI.

